



## GUIDE DES CRITERES DE SELECTION

### OS1 : Recherche appliquée

Axe 1 : Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises

Objectif Thématique 1 : Renforcer la recherche et le développement technologique

Objectif spécifique 1 : Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines de la SRI-SI

#### **Description de l'objectif :**

La Guyane dispose d'un environnement exceptionnel et de richesses naturelles endogènes sur le territoire présentant un fort potentiel de valorisation économique, et favorisant la réalisation d'expérimentation pour adapter/ tester des innovations en milieu amazonien.

Dans ce cadre, seront particulièrement soutenues les filières identifiées par la SRI-SI dans le domaine « connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens » présentant un intérêt économique et stratégique pour le territoire.

Les filières suivantes sont prioritaires :

- La valorisation des ressources forestières
- L'agriculture et l'agro-transformation
- La valorisation des ressources marines et des ressources primaires
- Les molécules actives
- Le tourisme (écotourisme)

De même que, les secteurs émergents suivants :

- La gestion et exploitation de la biomasse et du carbone
- La gestion et surveillance de l'environnement
- Les télé-applications
- L'éco-construction – bâti tropical
- La santé tropicale et les maladies émergentes

#### **Exemples d'actions éligibles :**

La SRI-SI constitue le socle sur lequel seront orientées les nouvelles capacités de recherche :

2 moyens seront utilisés :

#### **Les infrastructures :**

- Construction ou amélioration durable de pôles de recherche favorisant l'intégration des équipes universitaires et des équipes des organismes de recherche.
- Création de surfaces supplémentaires et acquisition d'équipements de haut niveau ayant pour objet l'accroissement de l'attractivité de la Guyane et une amélioration des capacités et conditions de recherche.
- Création d'un pôle d'excellence médical de niveau international dans le domaine des maladies tropicales.
- Création d'une plateforme bioinformatique mutualisée

### Les programmes de recherche :

- Financement de doctorants et de post-doctorants dans les domaines identifiés comme ayant des retombées économiques fortes et appropriables par le secteur privé pour le territoire
- Les secteurs de recherche soutenus s'articuleront autour des domaines suivants :

L'Elaboration de nouvelles utilisations des ressources forestières et notamment les bois tropicaux-  
Adaptation de techniques utilisées pour d'autres matériaux et développement de protocoles de gestion à faible impacts environnementaux

L'agro-transformation des produits tropicaux et amazoniens : les solutions visant à accroître les capacités agricoles et de transformation de produits locaux et à diminuer les intrants pour favoriser le développement des exploitations agricoles durables et à faible impact environnemental ainsi que la transformation des produits.

L'Amélioration de la connaissance des ressources marines primaires pour la protection de l'environnement et la biodiversité, en définissant par exemple des zones de pêche gérées, ainsi que pour l'exploitation durable. L'appui à la constitution et la gestion de collections de biodiversité à des fins de valorisation pourrait dans ce cadre être encouragée.

L'étude des molécules actives présente un fort potentiel en Guyane du fait de la forte richesse et diversité des écosystèmes amazoniens. La gestion et l'exploitation de la biomasse et du carbone constituent une grande opportunité pour la Guyane. Les travaux de recherche seront articulés autour de l'étude, la connaissance, le suivi et la valorisation du stock de carbone. Ils aborderont également la valorisation de la biomasse notamment à vocation énergétique ainsi que l'élaboration de procédés innovants dans le secteur de l'exploitation forestière et l'agriculture.

La Télédétection est utilisée en Guyane pour surveiller par satellite des zones isolées et difficile d'accès. Cette expertise ouvre des possibilités en termes de gestion et de surveillance de l'environnement ainsi que le développement du secteur des télé-applications proposant des services à distance, par exemple dans les domaines de l'administration, la santé ou la médecine.

La Mise en œuvre d'une excellence en virologie, épidémiologie, immunologie et en entomologie permettant une application des résultats de la recherche pour les laboratoires pharmaceutiques, et surtout une amélioration des conditions de vie des habitants.

Le Développement des savoirs et des connaissances sur les services rendus par les écosystèmes locaux, notamment dans le but d'améliorer les stratégies de développement local, de développer les capacités du territoire sur les évaluations d'impacts économiques par et pour la préservation ou la restauration des écosystèmes, puis d'accompagner et d'expérimenter la démarche de paiement pour services environnementaux.

### Territoires :

Tout le territoire guyanais ou en réponse à des problématiques locales

### **Modalités de sélection des projets :**

La sélection des projets se fera soit suite à des appels à projet/ appels à manifestation d'intérêt soit "au fil de l'eau".

Les appels à projets seront orientés vers les attentes et les finalités de l'objectif spécifique, sur les thématiques de la SRI-SI.

Ils seront mis en œuvre en deux étapes : la première étape consistera au dépôt de « pré-projet ». Un comité de sélection examinera l'ensemble des dossiers et sélectionnera les projets correspondant aux priorités. La deuxième étape consistera en l'analyse des dossiers complets. L'ensemble des dossiers sera soumis au comité de la SRI-SI en première instance et un comité de sélection classera les projets suivant les critères indiqués dans l'appel à projet.

La sélection "au fil de l'eau" sera réalisée :

- Pour les projets retenus lors d'appels à projets nationaux ou européens (type H2020, Programmes d'Investissement d'Avenir, Agence Nationale de la Recherche..). Le FEDER interviendra en contrepartie pour les projets concernés.
- Pour les projets résultant d'un évènement non prévisible et pour lesquels il s'agit d'une situation d'urgence comme par exemple pour les épidémies.
- Pour les projets d'infrastructures de recherche

### **Critères de sélection des projets (obligatoires et entre projets similaires) :**

#### Obligatoires :

Pour tout type de projets, quels que soient leurs modes de sélection, les critères d'éligibilités suivants seront exigés :

- les projets doivent s'inscrire dans les domaines de la stratégie régionale de l'innovation et être en cohérence avec les autres schémas stratégiques pour la Guyane.
- le fonctionnement des infrastructures doit être pérenne (entretien, maintenance, collecte des déchets, sécurité incendie..) pendant au moins les cinq années suivant la réception de l'ouvrage,
- Pour les projets ayant un coût total supérieur à 50 000 € portés par des organismes de recherche, les porteurs doivent être habilités à diriger des recherches (à l'exception des projets portés par une entreprise privée),
- la réglementation autour de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA) doit être prise en compte s'il y a lieu.

#### Grille d'analyse pour les projets éligibles

Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les projets :

- qualité scientifique du porteur de projet et de l'équipe,
- qualité des résultats obtenus par le porteur sur les projets déjà financés,

- retombées potentielles pour la Guyane en termes de valeur ajoutée endogène et de création d'emplois,
- résultats attendus en termes de connaissance scientifique et caractère innovant du projet,
- niveau collaboratif et mutualisation des équipements dans le domaine du possible,
- création et maintien d'emplois pérennes, directs et induits,
- développement durable et réduction des nuisances environnementales,
- égalité des chances et non-discrimination,
- maîtrise des charges financières induites par la réalisation du projet,
- montant des aides publiques déjà obtenues par le bénéficiaire.

### **Bénéficiaires éligibles :**

Etat  
 Organismes publics et privés de recherche  
 Centres techniques  
 Organismes de transfert de la recherche  
 Université/ Hôpitaux  
 Collectivités territoriales et leurs groupements  
 Groupement d'intérêt scientifique  
 Groupement d'intérêt public  
 Organisations socioprofessionnelles  
 Entreprises  
 Associations, fondations

### **Exemples de dépenses éligibles :**

#### *Aides aux projets de recherche et de développement*

Les coûts admissibles des projets de recherche et de développement sont affectés à une catégorie spécifique : recherche fondamentale/ recherche industrielle/ développement expérimental et sont les suivants :

Exemples de coûts directs éligibles :

Coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris ou licences d'exploitation acquis auprès de sources extérieures au prix du marché

Frais de personnel : chercheurs, doctorants, stagiaires de master, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet

Achat d'équipement (y compris dédouanement), dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu'ils le sont

Achat de consommables scientifiques, réactifs et de petit matériel

Frais de mission et de déplacement

Frais de communication, colloques et publications (restitution aux partenaires, informations grand public)

Travaux

Prestations de service, conseil, d'étude...

Formations

Coût des bâtiments et des terrains (coût de l'achat d'un terrain bâti et non bâti limité à 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu'ils le sont)

Exemples de coûts indirects éligibles identifiés comme « frais de structure »<sup>1</sup> :

Les coûts indirects liés à la mise en œuvre de l'opération sont calculés au moyen d'un taux forfaitaire maximal de 15% des frais de personnel directs éligibles.

Fluides (Electricité, Eau, climatisation, Chauffage)  
Entretien, Surveillance, nettoyage des locaux  
Location des bureaux et charges associées, excepté ceux visant expressément la mise en œuvre d'une action conventionnée.  
Entretien / maintenance Fluides  
Entretien ascenseurs  
Assurance RC & Multirisques  
Locations, crédits-bails & Loa éventuels (photocopieurs, fax .....)  
Maintenance Informatique, Télé sauvegarde des données  
Maintenance générale  
Téléphone, Internet, Frais postaux,  
Entretien et réparation de véhicules de service  
Médecine du travail  
Cotisations à d'autres structures, adhésions, abonnements  
Quote-part de la masse salariale chargée des fonctions supports (Direction Informatique, Direction des ressources Humaines, Direction financière et juridique, Direction des moyens techniques et de la sécurité...) affectée au projet.

*Aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recherche*

Coûts des terrains, bâtiments, machines et équipements (coût de l'achat d'un terrain bâti et non bâti limité à 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée), dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet

Investissements incorporels (brevets, licences, savoir-faire ou d'autres types de propriété intellectuelle)

Frais induits par l'obligation d'assurer la publicité du cofinancement communautaire du projet

#### **Exemples de dépenses non éligibles :**

Frais d'amortissement pour le matériel acquis antérieurement.

#### **Indications financières :**

Enveloppe financière prévue sur cette action : **20M€ dont 12.4M€ de FEDER**

Taux indicatif de FEDER : **62%**

Taux maximal d'aide publique (principaux régimes d'aide applicables)

**Le taux maximal d'aide publique varie en fonction du projet, du bénéficiaire, et du régime d'aide mobilisé le cas échéant.**

**Les principaux régimes mobilisables sur cette action sont notamment les suivants :**

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la simplification des fonds européens est prévue la mise en œuvre des coûts simplifiés :  
Peuvent être considérés comme éligibles des dépenses, hors marché public, jusqu'à 15% des frais de personnels directs éligibles sans aucun justificatif à produire. Cette mesure est possible si des frais salariaux directs sont prévus.

Type d'action	Intensité maximale d'aide publique (toutes aides publiques confondues sur la même assiette)	Régime d'aide applicable
Aides aux entreprises	Petite entreprise : 75% Moyenne entreprise : 65% Grande entreprise : 55%	Régime cadre exempté de notification n°SA 39252
Aides aux projets de recherche et de développement  Aides à l'investissement en faveur des pôles d'innovation  Aides à l'innovation en faveur des PME  Aides en faveur de l'innovation de procédé et d'organisation  Aides à la recherche et au développement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	Voir régime	Régime cadre exempté de notification n°SA 40391

**Complémentarité avec les autres programmes d'investissement ou les autres programmes européens :**

Le financement des travaux de recherche et d'expérimentation relatifs à la connaissance de la forêt guyanaise (biodiversité (lien avec l'OS10), biologie des essences forestières..) ou la mise au point de nouvelles pratiques relève de **l'OS1 du PO FEDER-FSE**.

Les inventaires de biodiversité non intégrés à un programme de recherche sont éligibles à **l'OS10**. Toutefois, ceux intégrés à un programme de recherche sont éligibles à **l'OS1**.

La recherche et l'innovation en matière agricole directement appliquée dans une exploitation avec une expérimentation pratique sur le terrain est prise en charge sur **le PDR FEADER**.

La mise au point de pratiques innovantes en forêt relève de **l'OS2 du PO FEDER-FSE**. En outre, l'accompagnement de projets agricoles innovants associant plusieurs acteurs relève de la **sous mesure 16.2 du PDR FEADER**.

Les résultats de la recherche pourront être utilisés pour mettre en œuvre des procédés innovants ou des produits nouveaux sur **l'OS2 du PO FEDER-FSE**.

Les projets de recherche dans le domaine des énergies renouvelables seront également soutenus sur **l'OS1 du PO FEDER-FSE** favorisant la maîtrise de l'énergie (lien avec l'OS6), et contribuant à la création de nouvelles entreprises (**OS3**).

Pour le **PO FEAMP** :

**La mesure 28** a pour objet de financer des projets de recherche contribuant à l'amélioration de la connaissance de l'état du milieu marin.

Le **Programme de Coopération Interreg Amazonie** permet pour les projets de recherche et d'innovation ayant un volet de coopération (le partenariat doit être pré-établi) entre la Guyane, le Brésil et le Surinam de financer les partenariats dans les domaines suivants :

**Axe 1/ 2-** le transport

**Axe 5/ 6-** la santé et l'inclusion sociale

**Axe 3/ 4-** l'environnement et la culture

**Axe 7/ 8-** le développement économique.

Enfin, l'amélioration des infrastructures et des services numériques (**OS4 et OS5**) permettront des liens plus intensifs entre laboratoires de recherche en Guyane et à l'extérieur du territoire et de proposer des applications numériques adaptées.

**Indicateurs de résultat et de réalisation à renseigner :**

Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI		OS1						Cadre de perf.
Indicateur de résultat	Numéro d'identification	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence (VR)	Année de référence	Valeur cible (VC)	Source de l'information	fréquence d'établissement des rapports	Valeur intermédiaire 2018 (VI)
Nombre de publications dans des revues et journaux internationaux	OS1-1	Nombre par an	100/an	2013	150/an	Centres de recherches et entreprises	3 ans	
Indicateur de réalisation	Numéro d'identification	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source de l'information	fréquence d'établissement des rapports	
Espaces dévolus à la recherche construits ou améliorés	OS1-2	m <sup>2</sup>			500	DRRT/ Région Guyane	Tous les deux ans	
Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	CO-25	Equivalents temps plein			150	DRRT/ Centres de recherches	Annuelle	



**Services en charge de l'instruction :**

Collectivité Territoriale de la Guyane – Département Instruction – Service FEDER